



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/4
18 juillet 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-quatrième réunion
Montréal, 18-20 juillet 2001

**RAPPORT DE LA QUATORZIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ
DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a tenu sa quatorzième réunion à Montréal, du 16 au 18 juillet 2001.
2. La réunion s'est déroulée en présence des membres du Sous-comité – les représentants de l'Australie, de la Finlande, de la Jordanie, du Nigéria, des Pays-Bas, de la Pologne et de la République dominicaine.
3. Ont également assisté à cette réunion des représentants des agences d'exécution, du Secrétariat de l'ozone et le Trésorier.
4. Le Président du Sous-comité, M. Rasmus Rasmusson (Finlande), a ouvert la réunion lundi 16 juillet 2001 à 10h00, en souhaitant la bienvenue aux participants.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 2. État de la mise en œuvre du mécanisme de taux de change fixe (décision 32/2).
 3. Comptes du Fonds multilatéral pour 2000.
 4. Projets achevés avec solde.
 5. Retards dans la mise en œuvre des projets.
 6. Rapports périodiques au 31 décembre 2000:
 - a) Rapport périodique global;
 - b) Rapport périodique sur la coopération bilatérale;
 - c) Rapport périodique du PNUD;
 - d) Rapport périodique du PNUE;
 - e) Rapport périodique de l'ONUDI;
 - f) Rapport périodique de la Banque mondiale.
 7. Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2000.

8. Situation des pays visés à l'article 5 et leur respect des obligations quant aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal : mise à jour du Secrétariat du Fonds (décision 32/76).
9. Évaluation des projets achevés relatifs aux compresseurs en Chine.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE TAUX DE CHANGE FIXE (DÉCISION 32/2)

6. Le Sous-comité a examiné le compte rendu sur l'état de mise en œuvre du mécanisme de taux de change fixe (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/5) qui, jusqu'à présent, a abouti à une perte de 10,81 millions \$US. L'échange de vues a porté sur les solutions de substitution, le pouvoir d'achat des fonds approuvés et le fait qu'il n'y avait pas eu suffisamment de temps pour évaluer l'impact du mécanisme.

7. Le Sous-comité, sachant que conformément à la décision XI/6 des Parties, les Parties examineront la mise en œuvre du mécanisme à la treizième réunion, a recommandé que le Comité exécutif prenne note, avec satisfaction, de la mise à jour du Trésorier (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/5), et note la perte subie à ce jour par le Fonds multilatéral à cause du mécanisme de taux de change fixe.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: COMPTES DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 2000

8. Le Sous-comité a examiné les comptes vérifiés du Fonds pour les années 1991-1999 et les comptes certifiés pour l'année 2000 (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/6), présentés par le Trésorier.

9. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note des comptes du Fonds multilatéral pour les années 1991-1999 et des comptes certifiés pour l'année 2000 (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/6).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDE

10. Le Sous-comité a examiné le rapport présenté par le Secrétariat sur les projets achevés avec solde et la restitution des fonds des projets annulés (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/7 et Corr.1).

11. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note des rapports sur les projets achevés avec solde soumis par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, contenus dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/7, et du rapport du PNUE.
- b) Demande à l'ONUDI et à la Banque mondiale de préciser, à la trente-cinquième réunion, conformément à la décision 33/11 b), la date à laquelle les fonds seront restitués pour les projets pour lesquels aucune date n'est indiquée.
- c) Prenne note du montant indiqué ci-après des fonds restitués à la trente-quatrième réunion.

Agence	Fonds des projets achevés (\$US)	Fonds des projets annulés (\$US)	Total des Fonds à restituer à la 34e réunion (\$US)
PNUD	538,000	600,304	1,138,304
PNUE	95,751	0	95,751
ONUDI	311,967	396,773	708,740
Banque mondiale	1,744,475	2,975,712	4,720,187
TOTAL	2,690,193	3,972,789	6,662,982

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

12. Le Sous-comité a examiné le rapport, présenté par le Secrétariat, sur les retards dans la mise en œuvre des projets (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/8).

13. Le Sous-comité, après avoir entendu les mises à jour des agences d'exécution, a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note des rapports sur les projets qui ont connu des retards de mise en œuvre, contenus dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/8.
- b) Retire les projets contenus dans l'Annexe I de la liste des projets présentant des retards de mise en œuvre.
- c) Continue de surveiller les projets qui ont connu des retards de mise en œuvre, contenus dans l'Annexe II au présent rapport, conformément à la décision 33/10 c).
- d) Continue également de surveiller, dans les futurs rapports sur les retards de mise en œuvre, les projets contenus dans l'Annexe III au présent rapport qui ont enregistré quelques progrès mais qui ont été approuvés il y a plus de trois ans.

- e) Confirme que les agences d'exécution pourraient déterminer plus clairement, après consultation avec les pays visés à l'article 5, et présenter pour examen au Comité exécutif, les causes des retards.
- f) Sans préjudice des politiques et procédures existantes pour traiter les retards de mise en œuvre des projets, demande au Secrétariat de faire savoir aux agences d'exécution et aux gouvernements des pays visés à l'article 5 concernés que les projets énumérés dans l'annexe IV au présent rapport seront annulés, à la trente-cinquième réunion, si les objectifs ne sont pas remplis.
- g) Charge le Secrétariat de notifier les délais d'annulation éventuelle des projets énumérés ci-dessous, et prie les agences d'exécution pertinentes de faire rapport sur ces projets à la trente-cinquième réunion:
 - i) «Umbrella Aerosol Small and Medium Industries project» en Malaisie (MAL/ARS/19/INV/85) (PNUD) : délai fixé au 1er septembre 2001 pour l'accord du gouvernement concernant les additifs et recommandation sur les audits sur la sécurité de l'entité locale.
 - ii) «Phasing out CFC-11 at Sonopol» au Cameroun (CMR/FOA/23/INV/11) (ONUDI) : délai fixé au 1er septembre 2001 pour achèvement du projet ou restitution automatique du solde entier dans le rapport périodique.
 - iii) «Phasing out CFC-11 at Sud Inter Mousse flexible polyurethane foam plant» en Tunisie (TUN/FOA/23/INV/23) (ONUDI) : délai fixé au 1er septembre 2001 pour achèvement du projet ou restitution automatique du solde entier dans le rapport périodique.
 - iv) «Maharaja International refrigeration project» en Inde (IND/REF/22/INV/125) : délai fixé au 1er septembre 2001 pour la fourniture de l'équipement pour le projet.
- h) Annule les projets suivants et demande aux agences d'exécution concernées de restituer les soldes restants:
 - i) Projet «Panamante refrigeration» au Brésil (BRA/REF/25/INV/106) (ONUDI).
 - ii) Projet «Inaldes Multidimensionales» pour les mousses en Colombie (COL/FOA/13/INV/10) (PNUD).
 - iii) Les sous-projets Dahbour et Yajuz du projet «Third group of Jordanian commercial refrigerator manufactures» (JOR/REF/28/INV/52) et demande à l'ONUDI de restituer 73,375 \$US du capital et des frais de fonctionnement approuvés pour les deux sous-projets ainsi que les coûts

communs et les frais d'agence, à la trente-cinquième réunion.

- iv) Projet «Epex foam» au Brésil (BRA/FOA/28/INV/141) (ONUDI).
 - v) «Project preparation in the fumigant sector» en Jamaïque (JAM/FUM/26/DEM/10) (ONUDI).
 - vi) «Project preparation in the refrigeration sector» au Nicaragua (NIC/REF/24/PRP/04) (ONUDI).
 - vii) «Project preparation in the aerosol sector» aux Philippines (PHI/ARS/27/PRP/58) (ONUDI).
 - viii) «Project preparation in the refrigeration sector» en Syrie (SYR/REF/18/PRP/12) (ONUDI).
 - ix) «Project preparation in the foam sector» en Turquie (TUR/FOA/31/PRP/67) (ONUDI).
 - x) «Elimination of CFCs in the Manufacture of Commercial Refrigeration Equipment at Amiral» (EGY/REF/20/INV/59) (PNUD).
 - xi) «Implementation of a National Programme for Recovery and Recycling of Refrigerant » (URT/REF/22/TAS/08) (PNUD).
 - xii) «Implementation of a National Programme for Recovery and Recycling of Refrigerant» en République centrafricaine (CAF/REF/20/TAS/05) (PNUD).
 - xiii) «Phasing out of CFC-12 by HFC-134a and CFC-11 by cyclopentane in the production of commercial refrigeration equipment at Refrigeracao Rubra» (BRA/REF/23/INV/83) (ONUDI).
- i) Prie le PNUD de terminer le projet «Training modules on management of ODS phase-out in SMEs» (GLO/SEV/19/TAS/112) ainsi que le projet «Study on the Development of ODS Phase-out Strategy for SMEs», notant que les modules de formation devront s'appuyer sur les résultats de la stratégie PME et seront terminés ultérieurement.
- j) Prie toutes les agences d'exécution de faire en sorte que les futurs projets d'investissement ne soient pas soumis avant que les gouvernements des pays visés à l'article 5 aient vérifié que la capacité SAO de toutes les entreprises bénéficiaires a été établie avant juillet 1995, conformément aux critères d'éligibilité des projets énoncés dans la décision 17/7.
- k) Demande au Secrétariat d'adresser une lettre au gouvernement de la Tanzanie concernant le projet «Phasing out CFCs at Tanzania Domestic Appliance

Manufacturers Ltd.» (URT/REF/18/INV/06) pour demander de garantir que l'entreprise était en mesure d'apporter sa contribution de contrepartie au projet et qu'elle était prête à reprendre la production de réfrigérateurs avant que l'ONUDI n'envoie l'équipement pour le projet en Tanzanie.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS PÉRIODIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2000

a) Rapport périodique global

14. Le Sous-comité a examiné le Rapport périodique global du Fonds multilatéral pour 2000 (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/9 et Corr.1), présenté par le Secrétariat. Le document résume les progrès accomplis et fournit l'information financière concernant la mise en œuvre des projets et activités soutenus par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2000.

15. Après avoir examiné le Rapport périodique global du Fonds multilatéral pour 2000, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note, avec satisfaction, du Rapport périodique global du Fonds multilatéral contenu dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/9.
- b) Prie les agences d'exécution et les bailleurs de fonds bilatéraux de remettre des rapports, à la trente-cinquième réunion, sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, énumérés dans l'Annexe V du présent document et d'élucider les raisons de ces retards, y compris toute raison liée aux décisions du Comité exécutif.
- c) Prie les pays suivants, dont les projets en cours accusent un retard de plus de deux ans, de prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre de leurs projets: Bahamas, Bolivie, Botswana, Cameroun, Égypte, Guyana, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Maurice, Mozambique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Tuvalu et Vanuatu.
- d) Ajoute un indicateur d'efficacité pour la communication ponctuelle des rapports périodiques.
- e) Ajoute également de nouvelles entrées pour les frais d'appui des agences, l'année du plan d'activité et la répartition des projets dans les catégories « projet d'investissement » ou « projet ne portant pas sur des investissements » dans la base de données du rapport périodique.
- f) Demande à la Banque mondiale de fournir les frais d'appui par projet pour tous les projets approuvés jusqu'à la seizième réunion en établissant le prorata des frais administratifs approuvés jusqu'à cette réunion, sur une base annuelle, tout en

notant que toute évaluation des frais d'appui pour la Banque mondiale tiendra compte de la méthode utilisée à l'origine pour approuver les frais d'appui pour la Banque.

b) Rapport périodique sur la coopération bilatérale

16. Le Sous-comité a examiné le rapport périodique présenté par le Secrétariat sur la coopération bilatérale pour l'année 2000 (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/10).

17. Ayant noté que dix gouvernements avaient communiqué des informations sur les activités mises en œuvre jusqu'au 31 décembre 2000 et que la liste des projets bilatéraux présentant des retards de mise en œuvre avait été modifiée dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/9/Corr.1, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note, avec satisfaction, des rapports périodiques soumis par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suède, contenus dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/10.
- b) Demande au gouvernement de la Suisse de fournir son rapport périodique à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif dans le contexte des projets présentant des retards de mise en œuvre.
- c) Note que le solde restant de 7,378 \$US pour le projet «Conversion of CFC-based commercial refrigeration installations in the fishing industry» en Mauritanie (MAU/REF/14/TAS/05) doit venir en déduction des approbations futures par le gouvernement de la France.
- d) Note également que le solde restant des projets bilatéraux suivants de l'Allemagne doit venir en déduction des approbations futures: «Project preparation and technical assistance at Arnatoury S.A.R.L., Sin-El-Fil» au Liban (LEB/ARS/26/PRP/26) (15,000 \$US) et «Project preparation for phasing out of ODS at the domestic refrigeration factory Fridgemaster» au Zimbabwe (ZIM/REF/26/PRP/16) (25,000 \$US).

c) Rapport périodique du PNUD

18. Le représentant du PNUD a présenté le Rapport périodique du PNUD pour les activités mises en œuvre jusqu'au 31 décembre 2000 (PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/11).

19. Après débat sur le projet de renforcement institutionnel en Thaïlande et les 14 autres projets qui nécessitaient un examen individuel, au cours duquel la manière dont la prolifération des décisions du Comité exécutif influe sur la souplesse de réalisation pratique des projets a été discutée, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note avec satisfaction du Rapport périodique du PNUD contenu dans le

document PNUE/OzL.Pro/ExCom/34/11.

- b) Demande au PNUD de fournir à la trente-cinquième réunion, dans le contexte de son rapport sur les projets présentant un retard de mise en œuvre, un rapport de situation supplémentaire sur le projet de renforcement institutionnel en Thaïlande pour lequel le Gouvernement tarde à décaisser les fonds.
- c) Prenne note que le PNUD fera rapport à la trente-cinquième réunion sur 93 projets présentant un retard de mise en œuvre, y compris 27 projets classés dans cette catégorie en 2000.
- d) Prenne les mesures indiquées ci-dessous pour les projets suivants, et demande une mise à jour sur les projets, à la trente-cinquième réunion, dans le contexte du rapport du PNUD sur les retards de mise en œuvre des projets:
 - i) «Al-Sharif foam project» en Égypte (EGY/FOA/09/INV/10) : fixer le délai à décembre 2001 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.
 - ii) «Bonano foam project» en Argentine (ARG/FOA/23/INV/61) : fixer le délai à novembre 2001 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.
 - iii) «INCREAL refrigeration project» au Brésil (BRA/REF/23/INV/90) : noter que le projet a été achevé en juillet 2001.
 - iv) «Baoding Oil Depot & Storage Engineering Company foam project» en Chine (CPR/FOA/23/INV/228) : fixer le délai à septembre 2001 ou restitution du solde restant.
 - v) «Tianjin PUF foam project» en Chine (CPR/FOA/13/INV/074) : fixer le délai à septembre 2001 pour résoudre la question du tuyau cassé ou restitution du solde restant.
 - vi) «Polymermann foam project» en Inde (IND/FOA/22/INV/111) : fixer le délai à novembre 2001 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.
 - vii) «Herval foam project» au Brésil (BRA/FOA/25/INV/102) : fixer le délai à novembre 2001 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.
 - viii) «Kwan refrigeration project» en Malaisie (MAL/REF/23/INV/103) : noter que le délai de juin 2001 pour l'installation de l'équipement a été respecté et fixer un délai à septembre 2001 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.

- ix) «ORCA foam project» au Mexique (MEX/FOA/23/INV/073) : fixer le délai à décembre 2001 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.
- x) «ICL aerosol project» à Sri Lanka (SRL/ARS/18/INV/007) : noter que le projet est achevé sur le plan opérationnel et que le protocole de remise sera signé en août 2001.
- xi) «Alloychem aerosol project» en Malaisie (MAL/ARS/28/INV/064) : fixer le délai à septembre 2001 pour terminer les travaux locaux ou restitution du solde restant.
- xii) «Alpine Cool foam project» en Indonésie (INS/FOA/20/INV/044) : fixer le délai à septembre 2001 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.
- xiii) «P T Aneka Cool foam project» en Indonésie (INS/FOA/23/INV/065) : fixer le délai à septembre 2001 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.
- xiv) «Rozen foam project» en Argentine (ARG/FOA/25/INV/076) : noter que l'équipement arrivera en juillet 2001 et fixer le délai à avril 2002 pour l'achèvement du projet ou restitution du solde restant.

20. Durant l'examen du rapport, un représentant ayant posé une question sur les raisons de l'incapacité de redistribuer les fonds entre les éléments du budget d'un projet, une discussion a porté sur les racines profondes de ce manque de souplesse qui entraîne des retards de mise en œuvre. Dans les cas où les racines de ce manque de souplesse pourraient être recherchées dans les effets de décisions spécifiques prises par le Comité exécutif au fil des années, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prie les agences d'exécution de faire rapport à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif sur les décisions en cause.

d) Rapport périodique du PNUE

21. Le représentant du PNUE a présenté le rapport périodique du PNUE sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/12).

22. Après avoir discuté des projets de renforcement des institutions dont les rapports financiers et périodiques furent lents à venir; de la publication tardive des rapports, documents et traductions; de la stratégie régionale des Iles du Pacifique; de la préparation tardive des PGF et de l'amélioration dans la communication des données de référence, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note, avec gratitude, du rapport périodique du PNUE contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/12.

- b) Demande au PNUE, dans le cadre de son rapport sur les projets avec des retards de mise en œuvre, de fournir des rapports de situation additionnels à la trente-cinquième réunion sur les projets de renforcement des institutions qui lui ont remis tardivement leurs rapports financiers et périodiques, notamment en Dominique, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et au Samoa, tout en exprimant son inquiétude devant le classement des projets de renforcement des institutions en Ouganda et en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans cette catégorie, pour une seconde année consécutive.
- c) Prenne note que le PNUE compte 88 projets dans la catégorie des projets avec des retards de mise en œuvre dont 19 étaient déjà classés dans cette catégorie en 2000 et que ces projets feront l'objet d'un rapport à la trente-cinquième réunion;
- d) Prenne note que le PNUE a confirmé la finalisation des documents suivants, tel que prévu.
- i) «Soutien pour un atelier national sur la réfrigération» (KEN/REF/10/TRA/05)
 - ii) «Préparation d'un manuel sur la culture des fleurs coupées avec des alternatives au bromure de méthyle» (GLO/FUM/29/TAS/187)
 - iii) «Elaboration d'un manuel sur l'utilisation pratique des instruments politiques» (GLO/SEV/21/TAS/130)
 - iv) «Livre de références technique sur les alternatives au bromure de méthyle» (GLO/FUM/23/TAS/150)
 - v) «Mise à jour des livres de références et révision de la qualité du matériel mis à jour» (GLO/SEV/16/TAS/76)
 - vi) «Journal d'études de cas dans la gestion du stockage des halons» (GLO/HAL/12/TAS/56)
- e) Prenne note que le PNUE a indiqué qu'il fournirait une version complète de la brochure pour le projet «Mise à jour d'une série de brochures techniques existantes pour inclure les données TOC de 1994/95 » (GLO/SEV/21/TAS/127) à la trente-cinquième réunion et que ces brochures incluraient des renseignements sur les données TOC de 1998/99.
- f) Prenne aussi note qu'un CD-ROM a été produit pour le projet «Préparation d'un inventaire et d'une évaluation des technologies saines sur le plan environnemental et viables sur le plan économique ainsi que des savoir-faire propices à l'élimination des SAO» (GLO/SEV/19/TAS/106) mais que la base de données reste à faire et que le PNUE a indiqué qu'elle serait terminée avant la trente-

sixième réunion.

- g) Demande au PNUE de faire rapport sur l'élaboration des PGF en Bolivie (le PGF devrait être terminé d'ici le 1er janvier 2002), au Brunéi (le mémorandum d'accord a été signé), en Haïti (des experts-conseil nationaux et internationaux ont été désignés), au Liberia (des experts-conseil nationaux et internationaux ont été désignés), aux Maldives, au Maroc (aucun mémoire d'entente n'a encore été signé) et au Togo, à chaque réunion jusqu'à ce que les plans soient finalisés et déposés au Comité exécutif.
- h) Demande au Secrétariat d'envoyer une lettre aux pays des Iles du Pacifique (PIC):
 - i) soulignant les retards substantiels et continus dans la stratégie régionale des Iles du Pacifique;
 - ii) prenant note, avec gratitude, de la participation des PIC à l'atelier régional du PNUE/Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (PROE) sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal, organisé à Apia, Samoa, en avril 2001 et qui visait à identifier les moyens les plus appropriés pour faciliter aux PIC le respect de leurs obligations aux termes du Protocole de Montréal;
 - iii) priant instamment les PIC de remettre au PNUE leurs plans d'action nationaux de conformité d'ici septembre 2001, tel que convenu lors de l'atelier;
- i) Prenne note que le PNUE fera rapport à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif sur l'état du projet. Si aucun progrès n'est signalé, la trente-cinquième réunion du Comité exécutif pourrait envisager d'autres mesures de mise en œuvre de ces activités.
- e) **Rapport périodique de l'ONUDI**

23. Le représentant de l'ONUDI a présenté le rapport périodique de l'ONUDI sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/13).

24. Après avoir discuté de la lenteur de la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions, des retards additionnels pour le projet Mallol Saic dans le secteur des mousses en Argentine (ARG/FOA/20/INV/47), des fonds engagés indiqués comme décaissés et des changements au statut achevé, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note, avec gratitude, du rapport périodique de l'ONUDI contenu dans le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/13).
- b) Prenne aussi note du dépôt tardif du rapport périodique révisé de l'ONUDI et demande à l'ONUDI de respecter les dates de dépôt.

- c) Prenne note également que l'ONUDI présentera à la trente-cinquième réunion un rapport sur 54 projets avec des retards de mise en œuvre dont 17 étaient déjà classés dans cette catégorie en 2000;
- d) Demande à l'ONUDI, dans le cadre de son rapport sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, de fournir des rapports de situation additionnels à la trente-cinquième réunion sur les projets de renforcement des institutions en Roumanie et en Yougoslavie qui ne lui ont pas remis les rapports financiers et périodiques prévus.
- e) Après avoir entendu un rapport de mise à jour de l'ONUDI, fixe le 1er septembre 2001 comme nouvelle date d'échéance pour l'achèvement de la préparation du site dans le projet de mousses Mallol Saic en Argentine (ARG/FOA/20/INV/47) ou annule le projet à la trente-cinquième réunion avec remboursement du solde restant.
- f) Demande à l'ONUDI de reclasser les projets «Phasing out of CFCs at Union Camerounaise d'Entreprise» (CMR/REF/18/INV/07) et «Bole refrigeration» en Chine (CPR/REF/23/INV/222) comme projets en cours et non achevés, conformément à la définition de l'achèvement de projet.
- g) Prenne note des explications de l'ONUDI sur l'utilisation des fonds décaissés indiqués dans son rapport périodique et sur la classification des projets comme achevés lorsqu'il reste des activités en cours et des montants non décaissés importants et demande à l'ONUDI de s'assurer, dans ses futurs rapports périodiques, que les entrées de fonds décaissés et les dates d'achèvement correspondent exactement aux définitions du Comité exécutif.

f) Rapport périodique de la Banque mondiale

25. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le rapport périodique de la Banque mondiale sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/14).

26. Après avoir discuté de l'inclusion de l'élimination indirecte dans le rapport périodique, de la lenteur de la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions en Turquie, des dépassements apparents des projets, des retards additionnels dans cinq projets, du changement de propriétaire dans le projet de réfrigération Whirlpool en Inde (IND/REF/27/INV/204), des retards de mise en œuvre dans le projet pilote de prêt à des conditions de faveur en Thaïlande, du plan sectoriel pour les halons en Chine, du dépôt tardif des plans nationaux d'élimination des CFC et des modifications au statut achevé, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note, avec gratitude, du rapport périodique de la Banque mondiale contenu dans le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/14).

- b) Prenne aussi note du dépôt tardif du rapport périodique révisé de la Banque mondiale et demande à la Banque mondiale de respecter les dates de dépôt.
- c) Demande à la Banque mondiale de retirer toute activité d'élimination indirecte de son rapport périodique à l'avenir, de répondre à toutes les questions soulevées par le Secrétariat à propos des anomalies dans les données et de faire rapport à ce sujet à la trente-cinquième réunion.
- d) Prenne note qu'à la trente-cinquième réunion, la Banque mondiale fera rapport sur un total de 73 projets avec des retards de mise en œuvre dont 8 étaient déjà classés dans cette catégorie en 2000.
- e) Prenne note que la Banque mondiale déduira 6 057 \$ US de ses frais administratifs pour les projets qui présentent des dépassements.
- f) Fixe les dates-limites indiquées ci-dessous pour les projets suivants:
 - i) «Zhengshou Plastic foam project in China» (CPR/FOA/15/INV/86)—date limite du 1er septembre 2001 pour la résolution des problèmes juridiques du Groupe Huayuan, reliés à la mise en œuvre du projet;
 - ii) «BPL refrigeration project in India» (IND/REF/25/INV/183)—date limite du 1er septembre pour la signature de l'accord de sous-subsvention;
 - iii) «Candi Swadaya Sentosa aerosol project in Indonesia» (IDS/ARS/22/INV/61)—date limite du 1er septembre 2001 pour fournir l'équipement, avec remboursement automatique des soldes restants si la date-limite n'est pas respectée;
 - iv) «Sea Horse Maspion foam project in Indonesia» (IDS/FOA/23/INV/76)—date-limite du 1er septembre 2001 pour le dépôt des rapports périodiques au Gouvernement d'Indonésie ou l'annulation automatique du projet et le plein remboursement des montants approuvés si la date-limite n'est pas respectée;
 - v) «Umbrella rigid foam project in Pakistan» (PAK/FOA/23/INV/20)—fixer une date limite intermédiaire appropriée, suite au rapport de la Banque sur sa mission de juin 2001.
- g) Demande à la Banque mondiale de mettre en œuvre la Décision 19/38(b) sur les changements de propriétaire après approbation d'un projet pour «Whirlpool of India refrigeration project» (IND/REF/27/INV/204) et de réduire l'élément de subsvention en conséquence.
- h) Demande aussi à la Banque mondiale de déposer, à la trente-cinquième réunion, un rapport de mise à jour sur les leçons et les nouvelles étapes du projet, y

compris la date d'échéance (date de remboursement) pour le projet de prêt à des conditions de faveur pour un refroidisseur en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104).

- i) Prenne note de l'entente entre le gouvernement de la Chine et la Banque mondiale sur les mesures destinées à remédier au problème des exportations dans le plan sectoriel des halons pour la Chine et de l'entente sur une réduction des quotas en 2001 dans le plan des halons, d'un montant équivalent à l'excédent de la consommation nationale en 2000 qui sera établi par un audit technique indépendant.
- j) Prenne aussi note que les projets d'élimination nationale des CFC pour la Malaisie et la Thaïlande seront déposés à la trente-cinquième réunion et qu'étant donné l'intérêt générique, la Banque mondiale offre d'y faire rapport sur l'expérience acquise.
- k) Prenne note également des explications de la Banque mondiale sur sa classification des projets comme achevés et sur l'annulation de sous-projets à la ligne des projets subventionnés.

POINT 7: EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES PLANS D'ACTIVITÉS POUR 2000

27. Le Sous-comité a pris connaissance du rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités pour 2000, présenté par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/15).

28. Après avoir discuté de la nécessité de s'assurer que les projets d'investissement inclus dans les plans d'activités soient réalisés durant l'année du plan, de l'absence d'indicateurs non pondérés pour les agences d'exécution dans les projets ne portant pas sur des investissements, du nombre croissant de projets ne portant pas sur des investissements présentant des retards de mise en œuvre, de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de projet, des listes d'imprévus pour les projets ne portant pas sur des investissements et de l'introduction de projets ne portant pas sur des investissements qui ne sont pas inclus dans les plans d'activités approuvés, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note que les agences d'exécution n'ont pas fait rapport sur leur efficacité d'après les indicateurs de rendement non pondérés des projets ne portant pas sur des investissements, selon la Décision 26/5, et demande aux agences d'exécution de faire rapport sur ce point à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif, de même que sur toute proposition de modification des indicateurs d'efficacité.
- b) Confirme que les projets ne portant pas sur des investissements qui ne sont pas inclus dans les plans d'activités approuvés peuvent être soumis au Comité exécutif dans les limites du financement approuvé pour les activités ne portant pas sur des investissements au cours de l'année en question et s'ils sont accompagnés d'une justification appropriée.

- c) Prenne note que le Fonds multilatéral n'a pas atteint son objectif d'élimination pour 2000 et décide, pour les ébauches de plans d'activités de 2002, de demander aux agences d'exécution de se concentrer sur la mise en œuvre des projets approuvés mais non mis en œuvre et de réduire le nombre des projets d'investissement et des projets ne portant pas sur des investissements présentant des retards de mise en œuvre.
- d) Demande aux agences qui présentent des propositions de projets d'investissement au Comité exécutif, de s'assurer que les projets soumis concernent des pays inclus dans leurs plans d'activités et qu'ils soient déposés durant l'année civile du plan.

POINT 8: SITUATION DES PAYS VISÉS A L'ARTICLE 5 ET LEUR RESPECT DES OBLIGATIONS QUANT AUX MESURES INITIALES DE CONTROLE PRÉVUES PAR LE PROTOCOLE DE MONTRÉAL, ANALYSE DU SECRÉTARIAT DU FONDS (DECISION 32/76)

29. Le Sous-comité a pris connaissance du rapport sur la situation des pays visés à l'article 5 et le respect de leurs obligations quant aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/16), présenté par le Secrétariat. Ce document comprend deux parties en réponse à la décision 32/76. La Partie I comporte trois sections : la Section A qui présente une analyse mise à jour sur le respect des obligations; la Section B qui présente la consommation de SAO par secteur, indiquée par les pays visés à l'article 5 dans leurs rapports sur l'état de la mise en œuvre de leurs programmes de pays et la Section C qui contient les recommandations du Secrétariat du Fonds. La Partie II traite de l'incidence des projets ne portant pas sur des investissements sur le respect de leurs obligations par les pays visés à l'article 5.

30. Après avoir discuté de la nécessité d'accroître l'élimination de la consommation restante surtout dans les secteurs de la réfrigération, des mousses, des agents de transformation et des solvants et de l'augmentation de consommation entre 1999 et 2000, en dépit de l'élimination additionnelle à travers des projets approuvés et achevés en 1999 en Colombie, au Mexique, au Pérou et au Sri Lanka, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note du rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/16, notamment des faits suivants:
 - i) la consommation restante à éliminer, en tenant compte des projets approuvés mais pas encore mis en œuvre, se répartit de la manière suivante entre les différents secteurs de consommation : réfrigération 35 pour cent, mousses 16 pour cent, agents de transformation 16 pour cent, solvants 12 pour cent, halons 12 pour cent, fumigènes 6 pour cent, aérosols 2 pour cent et tabac 1 pour cent;
 - ii) à propos des CFC, 14 pays risquent de ne pas pouvoir respecter leurs

obligations de gel. Les gouvernements et le Fonds multilatéral doivent prendre des mesures dans 53 pays pour garantir le respect de l'objectif de réduction de 50 pour cent d'ici 2005;

- iii) à propos des halons, des mesures immédiates sont requises dans 16 pays, trois d'entre eux devront mettre en œuvre des projets approuvés plus tôt que prévu afin de garantir le gel des halons. Les gouvernements et le Fonds multilatéral doivent prendre des mesures dans 17 pays pour garantir la réduction prévue pour 2005;
 - iv) à propos du bromure de méthyle, 43 pays n'ont pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague et parmi ceux qui l'ont ratifié, 24 pays doivent prendre des mesures immédiates afin de respecter l'obligation de gel tandis que 4 pays devront mettre en œuvre des projets approuvés plus tôt que prévu pour respecter leurs obligations. Toutes les parties concernées doivent prendre des mesures urgentes pour s'assurer que le plus grand nombre de pays possible pourront respecter leurs obligations;
 - v) à propos du CTC et du TCA, il faut établir le plus rapidement possible les données de référence afin de pouvoir analyser l'état du respect des obligations;
 - vi) l'application de mesures politiques par les gouvernements des pays visés à l'article 5 a joué un rôle crucial en permettant aux pays de respecter leurs engagements quant au gel applicable aux CFC.
- b) Tienne compte des résultats du rapport de situation dans la discussion sur la planification stratégique et, le cas échéant, dans l'évaluation des propositions de projets, étant donné l'objectif de soutien des pays pour leur permettre de respecter le Protocole de Montréal.
 - c) Demande aux pays suivants d'expliquer l'augmentation de leur consommation entre 1999 et 2000, en dépit de l'élimination additionnelle réalisée à travers des projets approuvés et achevés en 1999: Colombie, Mexique, Pérou et Sri Lanka.
 - d) Demande aussi aux agences d'exécution et aux agences bilatérales de tenir compte de l'analyse sectorielle contenue dans ce rapport pour planifier leurs activités dans les projets de plans d'activités pour 2002.

POINT 9: RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DES PROJETS ACHEVÉS DE COMPRESSEURS EN CHINE

31. Le Sous-comité a pris connaissance du rapport sur l'évaluation des projets achevés de compresseurs en Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/17), présenté par le Secrétariat. Ce

document contient les principales conclusions et les recommandations qui résultent de l'évaluation de sept projets achevés de compresseurs en Chine.

32. Après avoir discuté des mesures proposées au Comité exécutif, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note des conclusions et leçons tirées, contenues dans le rapport d'évaluation.
- b) Demande au gouvernement de la Chine d'évaluer les besoins additionnels de compresseurs sans CFC dans la réfrigération domestique et commerciale, au-delà des capacités déjà converties et qui sont partiellement sous-utilisées. L'évaluation devrait tenir compte de la stratégie actuelle pour le secteur de la réfrigération commerciale, du rythme de la conversion dans le secteur de la réfrigération, de la demande existante et future de compresseurs aux CFC, pour fins d'entretien, et de la viabilité financière des entreprises bénéficiaires potentielles.
- c) Examine les propositions futures dans ce secteur, à la lumière de cette évaluation en s'assurant notamment, avant d'approuver d'autres projets en Chine dans le secteur des compresseurs pour la réfrigération commerciale, que le projet :
 - i) contienne des engagements fermes et précis du Gouvernement sur la réduction de la production, l'interdiction des importations de compresseurs aux CFC et la mise en place de mesures politiques spécifiques garantissant que le projet engendrera des réductions correspondant à l'objectif de la stratégie sectorielle pour la réfrigération industrielle et commerciale qui prévoit la cessation de la production de systèmes de réfrigération utilisant les CFC le 1er janvier 2004;
 - ii) tienne compte des conclusions de l'évaluation, à savoir qu'il serait possible de réaliser une conversion durable moins coûteuse en encourageant les fabricants de compresseurs de réfrigération commerciale à combiner leurs efforts actuels de développement, à s'appuyer sur les informations disponibles sur la scène internationale et dans le réseau local d'universités et d'instituts et à recourir à un expert-conseil pour effectuer les modifications technologiques sur les compresseurs sans CFC de conception locale;
- d) Demande à l'Agence nationale de protection de l'environnement d'envisager, en collaboration avec la Banque mondiale, les possibilités de relocaliser des centres d'usinage désaffectés ou sous-utilisés dans des projets de compresseurs pour la réfrigération commerciale vers des fabricants de compresseurs dont les perspectives d'atteindre un taux satisfaisant d'utilisation, de capacité et de coût-efficacité sont meilleures, en accordant une attention particulière au projet CPR/REF/15/INV/107;

- e) Demande aussi aux agences d'exécution:
- i) lors de la préparation de futurs projets dans le secteur des compresseurs de réfrigération, de s'assurer que les chiffres de la production de référence reflètent la production courante réelle et non la capacité technique de production et que les prévisions de production tiennent compte des contraintes potentielles du marché sur les perspectives de vente futures;
 - ii) de s'appuyer, pour déterminer la nécessité d'équipements coûteux dans un projet, sur le principe selon lequel plus l'équipement est cher, plus l'utilisation des machines doit être longue; cet équipement devrait être utilisé sur une base de 5 à 6 jours ouvrables par semaine et de 2 à 3 équipes par jour;
 - iii) de s'assurer que tous les futurs projets présentés au Comité exécutif dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale, seront accompagnés d'une lettre de l'entreprise bénéficiaire garantissant la capacité de financement locale et le soutien des autorités locales pertinentes;
 - iv) de surveiller continuellement le processus de conversion des projets de compresseurs en cours et d'informer le Secrétariat et le Comité exécutif de tout écart notable dans leurs rapports périodiques;
 - v) de réviser leurs rapports d'achèvement de projet (RAP) et de les représenter dans les cas où la mission d'évaluation a constaté des décalages entre le RAP et la réalité du projet;
 - vi) de tenir compte des conclusions et des leçons tirées présentées dans le rapport d'évaluation lors de la préparation de futures propositions de projets de compresseurs;
- f) Demande à l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation d'effectuer une évaluation des projets de climatiseurs d'automobile dans le cadre du programme de travail de surveillance et d'évaluation de 2002.

POINT 10: QUESTIONS DIVERSES

33. Aucune question n'a été discutée sous ce point de l'ordre du jour.

POINT 11: ADOPTION DU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

34. Le Sous-comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/14/L.1.

POINT 12: CLOTURE DE LA RÉUNION

35. Le président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 18 juillet 2001, à 16h10.